

## Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35  
Village des collectivités  
1 avenue de Tizé CS 43603  
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués  
En exercice : 36  
Présents : 20  
Absents : 16  
Quorum : 19

Votants : 20  
Reçu en Préfecture  
19/07/2019  
Publication  
19/07/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190702\_COM\_12 – Commande Publique – Evolution de l'infrastructure informatique du SDE35

En raison de l'accroissement du parc informatique lié à l'augmentation du nombre d'agents, la mise en place de nouveaux outils (logiciels de gestion financière, de gestion des affaires, de gestion des RH) et l'arrivée de la fibre, l'infrastructure informatique actuelle du SDE35 montre quelques limites et nécessite des investissements pour la mettre à niveau.

Plusieurs prestations doivent être commandées rapidement dans une première phase :

- Mise en place de nouveaux switch,
- Réorganisation de la baie informatique,
- Création d'une rocade fibre optique entre les baies du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage.

Le montant prévisionnel de cette première mise à niveau est estimé à 25 000 € TTC.

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président à consulter, à signer les contrats et/ou marchés correspondants et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

